

FAQ - Inscription en ligne aux programmes de Pre-K (3 et 4 ans) du District Scolaire du Comté de DeKalb

Participants au tirage au sort en ligne pour les programmes de Pre-K (3 et 4 ans) 2025-2026

Cette section s'adresse aux parents/tuteurs souhaitant compléter le processus de candidature par tirage au sort en ligne pour les programmes de Pre-K (3 et 4 ans) de l'année scolaire 2025-2026. Assurez-vous de lire toutes les sections suivantes de ce document en vue des prochaines étapes.

Quel est l'âge requis pour inscrire un enfant aux programmes de Pre-K (3 et 4 ans) ?

Pour être admissible au titre de l'année scolaire 2025-2026, la date de naissance de votre enfant doit se situer entre ces deux dates : Pour la Pre-K 4 : l'enfant doit être né entre le 2 septembre 2020 et le 1er septembre 2021. Pour la Pre-K 3 : l'enfant doit être né entre le 2 septembre 2021 et le 1er septembre 2022.

Si mon enfant a obtenu une place via le tirage au sort Pre-K3 et a suivi une classe de Pre-K3 cette année au Coralwood Center, à l'Early Learning Center ou dans un site d'expansion Pre-K3, pourra-t-il rester sur son lieu actuel pour la Pre-K4 ?

Étant donné que le Coralwood Center, l'Early Learning Center et les classes d'expansion Pre-K3 sont des programmes spécialisés relevant du Department of Early Learning and Pre-K Programs (Département de l'apprentissage précoce et des programmes de Pre-K), les élèves auront la possibilité de poursuivre en Pre-K4 sur leur site actuel via **un processus d'articulation de programme**. Les parents auront la possibilité de remplir un formulaire d'**intention de retour** pour que leur enfant puisse rester dans le même établissement. Ne pas compléter le formulaire d'**intention de retour** entraînera la perte de la place de votre enfant en Pre-K4 sur son site actuel pour l'année scolaire à venir. Les parents qui choisissent de **ne pas maintenir** leur enfant en Pre-K4 dans son établissement actuel **ne sont pas** assurés d'obtenir une place lors du prochain tirage au sort de leur école de secteur. **S'ils font ce choix, ils devront déposer une nouvelle candidature pour le tirage au sort de leur école de rattachement en Pre-K4. Tous les parents d'élèves en Pre-K3, qu'ils renoncent ou qu'ils remplissent le formulaire d'intention de retour, doivent soumettre une demande pour participer au tirage au sort.**

Si mon enfant vit en dehors de la zone de scolarisation du District Scolaire du Comté de DeKalb (DCSD), peut-il intégrer un programme Pre-K (3 et 4 ans) ?

Non. Si votre domicile ne se trouve pas dans la zone de scolarisation du District Scolaire du Comté de DeKalb (DCSD), votre enfant n'est pas éligible pour ces programmes. Si vous ne savez pas si votre adresse dépend du DCSD, veuillez consulter le [School Locator](#) (localisateur d'école) pour vérifier votre zone de rattachement.

Puis-je faire une demande pour plusieurs écoles ?

Non. Vous pouvez postuler soit pour une école à programme thématique, Coralwood et/ou l'Early Learning Center (si applicable), soit pour votre école de secteur. Si vous postulez pour une école à programme thématique, Coralwood ou l'Early Learning Center et que votre enfant n'est pas sélectionné, il sera automatiquement placé sur liste d'attente.

Si mon enfant est admissible à la Kindergarten mais n'a pas suivi un programme Pre-K4 financé par l'État, peut-il tout de même s'inscrire en Pre-K4 ?

Pour être éligible en Pre-K4 pour l'année scolaire 2025-2026, votre enfant doit disposer d'un Plan d'Éducation Individualisé (PEI) précisant le besoin d'effectuer son année de Kindergarten dans une classe d'inclusion Pre-K4 (co-enseignée).

Mon enfant doit-il être propre pour intégrer un programme Pre-K (3 et 4 ans) ?

Votre enfant doit être capable de réaliser des tâches autonomes comme s'habiller, se déshabiller et aller aux toilettes. Oui, les enfants doivent être propres avant d'entrer en Pre-K (3 et 4 ans). En cas d'accident, les parents seront appelés et devront venir à l'école pour changer leur enfant. Les enfants ne doivent pas porter de couches à l'école, sauf si cela est prévu dans un Plan d'éducation individualisé (PEI) ou un plan 504 et que l'enfant est dans une classe collaborative avec un enseignant ou un assistant dédié à l'accompagnement des élèves ayant des besoins spécifiques.

En tant qu'employé du DCSD, mon enfant est-il automatiquement inscrit au tirage au sort pour Pre-K (3 et 4 ans) ?

Non. Un salarié du DCSD doit passer par les mêmes procédures de tirage au sort que tout le monde. Cependant, il existe des conditions spécifiques permettant aux employés de participer au tirage au sort pour Pre-K (3 et 4 ans). Pour plus d'informations, veuillez contacter le directeur de votre établissement ou le Department of Early Learning and Pre-K Programs (Département de l'apprentissage précoce et des programmes de Pre-K) afin d'obtenir le mémo détaillant les critères d'éligibilité des employés.

Mon enfant de quatre ans a un PEI mais n'est pas actuellement inscrit au DCSD. Que faire ? Va-t-il rester dans l'école de mon lieu de résidence s'il est tiré au sort ?

Si un candidat ayant un plan d'enseignement individualisé (PEI) valide est sélectionné pour une classe d'enseignement général Pre-K4 de Bright from the Start (BFTS), il pourra éventuellement être transféré dans une classe d'inclusion de BFTS, en fonction des besoins spécifiques de l'élève. REMARQUE : Les écoles à thème ne comprennent pas de salles de classe d'inclusion BFTS.

Mon enfant de trois ans a un PEI et est déjà inscrit dans une classe d'enseignement spécialisé du DCSD. Dois-je m'inscrire au Pre-K (3 et 4 ans) ?

Non. Bien que les élèves de Pre-K (3 et 4 ans) soient sélectionnés par tirage au sort, les élèves ayant un plan d'enseignement individualisé (PEI) sont placés dans une classe d'enseignement spécialisé sur la base d'une décision prise par l'équipe du PEI, qui tient compte des besoins spécifiques de l'élève, des soutiens nécessaires et des services requis par son PEI. Avant de participer au tirage au sort Pre-K (3 et 4 ans), si vous avez des questions sur le cadre le plus approprié pour répondre aux besoins de votre enfant, il est conseillé de contacter le gestionnaire de cas du PEI de votre enfant, l'enseignant principal en éducation spécialisée ou le Department of Exceptional Education à l'adresse suivante : <https://www.dekalbschoolsga.org/exceptional-education>.

Quels sont les documents requis pour qu'un élève puisse participer au tirage au sort Pre-K (3 et 4 ans) ?

Justificatif de naissance, justificatif de tutelle légale (si le nom du parent/tuteur ne figure pas sur l'acte de naissance), justificatif d'identité du parent/tuteur et justificatif de résidence. Une liste complète des documents nécessaires, avec des informations détaillées, est disponible en cliquant sur le bouton « Required Documents » (Documents requis) ou en suivant ce lien : <https://www.dekalbschoolsga.org/pre-k/>.

Je suis prêt(e) à postuler au tirage au sort en ligne 2025-2026 pour la Pre-K (3 et 4 ans), que dois-je faire ensuite ?

Après avoir lu ce document dans son intégralité et lorsque la période du tirage au sort est ouverte, cliquez sur le bouton « Apply Now » (Postuler maintenant) qui se trouve dans le lien ci-dessous. Cela vous dirigera vers le site web où vous commencerez à remplir le formulaire de demande d'inscription à la loterie pour le Pre-K (3 et 4 ans). Sur la page d'accueil du site, vous trouverez des instructions détaillées pour vous guider dans la procédure de candidature :

<https://www.dekalbschoolsga.org/pre-k/>

Participants au tirage au sort en ligne pour le Pre-K (3 et 4 ans) 2025-2026

Cette section fournit des informations aux parents/tuteurs ayant participé au tirage au sort en ligne 2025-2026 et ayant été informés qu'une place leur était attribuée ou qu'ils étaient placés sur liste d'attente. Assurez-vous de lire la dernière section intitulée « Informations importantes pour tous ».

Quelles sont les prochaines étapes à franchir au cas où mon enfant obtiendrait une place par tirage au sort ?

Si votre enfant a été sélectionné lors du tirage au sort et que vous souhaitez accepter la place, cliquez sur le bouton d'acceptation dans votre tableau de bord des parents, dans un délai de 14 jours. Si vous choisissez de refuser la place, veuillez cliquer sur le bouton de refus dans les 14 jours. L'école est susceptible de vous demander de renvoyer un document si celui-ci était illisible ou périmé. Si vous êtes un parent revenant au DCSD et que votre enfant est déjà inscrit dans le district, vous finaliserez votre processus d'inscription en utilisant votre portail Parents. Si vous avez besoin d'aide, contactez le registraire de votre école locale. Vous pourrez effectuer votre inscription en ligne en tant que « New Student » (Nouvel Élève) via le portail d'inscription en ligne du Comté de DeKalb à l'adresse suivante : <https://www.dekalbschoolsga.org/online-registration/>.

Quelles sont les étapes suivantes si mon enfant a été placé sur la liste d'attente lors de la procédure de tirage au sort ?

Tout élève qui n'a pas été sélectionné lors du tirage au sort est automatiquement ajouté à la liste d'attente. Connectez-vous à votre portail Parents pour obtenir votre numéro de liste d'attente. Au fur et à mesure que des places se libèrent, soit par refus soit par annulation, l'école informera la famille suivante sur la liste d'attente. Il vous faudra alors effectuer les étapes suivantes pour garantir la place de votre enfant. L'école identifiera le mandataire chargé de l'inscription et communiquera au parent/tuteur les instructions pour l'envoi des documents par voie électronique par courrier électronique.

Nouveaux candidats n'ayant pas participé au tirage au sort en ligne pour la Pre-K 2025-2026 (3 et 4 ans)

Cette section s'adresse aux parents/tuteurs qui n'ont pas pu participer au tirage au sort en ligne pour la Pre-K 2025-2026 (3 et 4 ans). Assurez-vous de lire la dernière section intitulée « Informations importantes pour tous ».

Comment puis-je demander une place en Pre-K (3 et 4 ans) pour mon enfant si ma famille n'a pas participé au tirage au sort ?

Prenez d'abord contact avec l'école pour vérifier la disponibilité des places. En cas de place vacante, merci de passer directement à la question suivante. Si aucune place n'est disponible, vous pouvez remplir un formulaire de demande d'inscription sur liste d'attente et l'envoyer, accompagné du certificat de naissance de l'enfant, par courrier électronique au responsable des inscriptions de l'école. En cas de doute sur la personne désignée par l'école pour l'enregistrement, veuillez contacter l'école. Le formulaire de demande d'inscription sur liste d'attente est disponible au bas de l'onglet « Overview » (Vue d'ensemble) du site Pre-K du district. www.dekalbschoolsga.org/pre-k

Quelles sont les étapes suivantes pour s'inscrire au Pre-K (3 et 4 ans) si l'école a une place disponible ?

Remplissez virtuellement la demande d'inscription des nouveaux élèves pour l'année 2025-2026 en cliquant sur le lien ci-après <https://www.dekalbschoolsga.org/online-registration/new-students/>. Si vous êtes un parent revenant au DCSD et que votre enfant est déjà inscrit dans le district, vous finaliserez votre processus d'inscription en utilisant votre portail Parents. Si vous avez besoin d'aide, contactez le registraire de votre école locale.

Quels sont les documents requis pour l'inscription d'un élève au Pre-K (3 et 4 ans) ?

Vous trouverez une liste complète de tous les documents requis en cliquant sur l'onglet « Required Documents » (Documents requis) sur le lien suivant : <https://www.dekalbschoolsga.org/pre-k/>.

Que se passe-t-il une fois la demande d'inscription de nouvel élève pour l'année 2025-2026 remplie ?

Votre école locale vous contactera pour vous informer des étapes suivantes.

Informations importantes pour tous

Que faire en cas d'impossibilité de fournir le formulaire 3231 relatif à la vaccination avant la rentrée scolaire ?

La politique du DCSD stipule que le dossier de l'enfant doit contenir le formulaire de vaccination 3231 dans les 30 jours de l'entrée à l'école de l'enfant ou de la date d'expiration. Si vous avez des difficultés pour obtenir et envoyer ce document par voie électronique, vous pouvez envoyer un courriel à votre école. Si le formulaire n'est pas fourni dans les 30 jours suivant le premier jour d'école, l'enfant ne pourra pas retourner en classe sans ce formulaire ou la preuve d'un rendez-vous. L'enfant ne sera pas accepté en classe après le rendez-vous sans formulaire mis à jour. De plus, si l'enfant est absent pendant 10 jours consécutifs sans avoir fourni ce formulaire, il perdra sa place en Pre-K (3 et 4 ans).

Que faire en cas d'impossibilité de fournir le formulaire 3300 pour les troubles auditifs, visuels, bucco-dentaires et nutritionnels avant la rentrée scolaire ?

La politique du DCSD stipule que ce formulaire doit être déposé dans les 90 jours suivant l'entrée de l'enfant à l'école ou la date d'expiration. Si vous avez des difficultés pour obtenir et envoyer ce document par voie électronique, vous pouvez envoyer un courriel à votre école. Si le formulaire n'est pas fourni dans les 90 jours suivant le premier jour d'école, l'enfant ne pourra pas retourner en classe, ce qui pourrait entraîner son retrait du programme.

Existe-t-il une politique d'assiduité pour les élèves du Pre-K (3 et 4 ans) ?

Oui, une politique d'assiduité est en place pour les élèves de Pre-K (3 et 4 ans). Les élèves doivent participer et assister à l'intégralité de la journée d'enseignement pendant toute l'année scolaire. Si un enfant est absent ou en retard pendant dix jours consécutifs sans excuse médicale, il sera retiré de la classe, conformément aux protocoles d'assiduité du district et aux directives de Bright from the Start. En outre, le maître et/ou l'assistant(e) social(e) contactera les parents/tuteurs si un enfant a tendance à être systématiquement en retard ou à quitter l'école prématurément.

Y a-t-il des conditions de participation pour les parents/tuteurs de Pre-K (3 et 4 ans) ?

Oui, les parents/tuteurs sont censés participer à toutes les réunions et rencontres de parents/tuteurs prévues au moins deux fois par an et plus souvent le cas échéant. L'école et/ou l'enseignant(e) de Pre-K (3 et 4 ans) vous informera de la tenue des réunions ou conférences et vous indiquera le jour et l'heure prévus pour la rencontre. Ces activités dureront environ une heure.

Que faire en cas de question non abordée dans la FAQ ?

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le Department of Early Learning and Pre-K Programs (Département de l'apprentissage précoce et des programmes de Pre-K) à l'adresse suivante : PreKRecords@dekalbschoolsga.org.